

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-JEAN-PORT-JOLI**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli, tenue le deuxième (2^e) jour d'octobre 2017 à compter de 20:00 heures à la salle du conseil du Centre municipal situé au 7 Place de l'Église, à Saint-Jean-Port-Joli.

Sont présents :

Messieurs les conseillers,
Normand Caron
Stanley Bélanger
Anthony Hallé
Pierre Bussières
Richard Bernier

formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Dubé, maire.

1. Ouverture de la session.

Monsieur le maire ouvre la session en souhaitant la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux contribuables présents.

287-10-17

2. Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier
APPUYÉ PAR : M. Normand Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter l'ordre du jour en ajoutant les sujets suivants :

- A) Aide financière supplémentaire pour la COFEC.
- B) Point d'information sur le CLSC.

L'item "Autres sujets " demeure ouvert.

288-10-17

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier
APPUYÉ PAR : M. Normand Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017 tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

4. Comptes du mois.

a) Rapport mensuel.

Le secrétaire-trésorier procède au dépôt du rapport mensuel des activités financières et des activités d'investissement du mois de septembre 2017.

RAPPORT MENSUEL

ACTIVITES FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT

Rapport mensuel de septembre 2017
Pour la période du 01 janvier au 30 septembre
2017

	Budget 2017	Budget révisé	Recettes/ dépenses réelles au 30-09-16	Recettes/ dépenses réelles au 30-09-17	Disponible	%
--	-------------	---------------	---	---	------------	---

Revenus

Taxes	-3 894 505	-3 894 505	-3 882 372	-3 934 992	40 487	101.04%
Paiement tenant lieu de taxes	-121 048	-121 048	-121 036	-118 769	-2 279	98.12%
Services rendus	-203 193	-203 193	-166 514	-244 452	41 259	120.31%
Autres revenus	-114 950	-114 950	-207 371	-179 816	64 866	156.43%
Transferts	-122 496	-122 496	-46 113	-23 110	-99 386	18.87%
Total revenus	-4 456 192	-4 456 192	-4 423 406	-4 501 139	44 947	101.01%

Dépenses de fonctionnement

Admin.gén.	816 528	816 528	594 588	638 577	177 951	78.21%
Sûreté du Qbc	265 916	265 916	138 601	137 597	128 319	51.74%
Pompiers	182 892	182 892	99 995	136 922	45 970	74.86%
Sécur.civ. Autres	31 255	31 255	17 419	17 266	13 989	55.24%
Voirie	354 400	354 400	252 863	227 672	126 728	64.24%
Enlèv.de la neige	258 170	258 170	175 347	183 569	74 601	71.10%
Eclairage rues	16 620	16 620	22 899	10 557	6 063	63.52%
Transport collec	16 995	16 995	3 465	16 995	0	100.00%
Usine filtration	216 200	216 200	176 117	169 652	46 548	78.47%
Réseau aqueduc	48 000	48 000	31 441	35 001	12 999	72.92%
Usine d'épuration	97 440	97 440	57 333	68 751	28 689	70.56%
Réseau d'égout	53 240	53 240	22 558	22 967	30 273	43.14%
Matières résid.	460 705	460 705	302 381	344 128	116 577	74.70%
Autres, hygiène	8 388	8 388	41 694	8 072	316	96.23%
Santé - bien-être	77 675	77 675	34 487	40 409	37 266	52.02%
Urbanisme	161 944	161 944	77 274	116 019	45 925	71.64%
Ind.et commerce	31 273	31 273	82 433	31 225	48	99.85%
Tourisme	55 900	55 900	52 689	52 385	3 515	93.71%
Autres,dév. urb.	0	0	0	0	0	0.00%
Rénov.urbaine	10 620	10 620	70 376	30 663	-20 043	288.73%
Embellissement	92 345	92 345	70 075	62 592	29 753	67.78%
Loisir	579 346	579 346	513 455	531 073	48 273	91.67%
Culture, centre c.	241 037	241 037	212 777	214 862	26 175	89.14%
Bibliothèque	27 776	27 776	17 854	18 919	8 857	68.11%
Patrimoine	11 000	11 000	10 098	10 202	798	92.75%
Autres, culture	13 950	13 950	80 183	19 405	-5 455	139.10%
Frais financ., int.	82 095	82 095	49 965	43 057	39 038	52.45%
Total dépenses	4 211 710	4 211 710	3 208 367	3 188 537	1 023 173	75.71%

Surplus (déficit)

de l'exercice **244 482** **244 482** **1 215 039** **1 312 602** **1 068 120** **536.89%**

Remb.capital **254 482** **254 482** **203 874** **288 645** **-34 163** **113.42%**

Immobilisations **0** **0** **-58 487** **0** **0** **0.00%**

Affectations

Activités d'invest. 0 0 0 0 0 0.00%

Surplus non aff. -30 000 -30 000 -8 437 0 -30 000 0.00%

Surplus acc.aff. 0 0 0 -163 715 163 715 0.00%

Fonds de roul.	20 000	20 000	0	20 000	0	0.00%
Rés.fonc.fonds rés.	0	0	-12 200	-12 600	12 600	0.00%
	-10 000	-10 000	-20 637	-156 315	146 315	1563.15%
Surplus (déficit) de l'exercice	0	0	1 090 289	1 180 272		

**RAPPORT MENSUEL
ACTIVITÉS FINANCIÈRES D'INVESTISSEMENT**

**Rapport mensuel de septembre 2017
Pour la période du 01 janvier au 30
septembre 2017**

	Budget 2017	Budget révisé	Recettes/ dépenses réelles au 30-09-16	Recettes/ dépenses réelles au 30-09-17	Disponibles	%
--	-------------	---------------	---	---	-------------	---

Revenus d'investissement

Taxes spéciales	0	0	0	0	0	0.00%
Quotes-parts	0	0	0	0	0	0.00%
Transfert	-15 000	-15 000	-59 112	-20 000	5 000	133.33%
Contr.prom.autres	0	0	-10 000	-8 963	8 963	0.00%
	-15 000	-15 000	-69 112	-28 963	13 963	193.09%

Dépenses d'investissement

Adm.générale	0	0	0	0	0	0.00%
Sécurité publique	0	0	0	0	0	0.00%
Transport	125 000	125 000	334 722	182 713	-57 713	146.17%
Hygiène du milieu	25 500	25 500	100 364	2 484 236	-2 458 736	9742.10%
Amén.urb zonage	0	0	0	2	-2	0.00%
Loisir & culture	35 000	35 000	6 944	114 181	-79 181	326.23%
	185 500	185 500	442 030	2 781 132	-2 595 632	1499.26%

Conciliation à des fins budgétaires

Autres investissements

Propriétés destinées à la revente	0	0	0	97 420	-97 420	0
Prêts	0	0	0	0	0	0
Placements à titre d'investissement	0	0	0	0	0	0
Participation dans entrepr.municip.	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	97 420	-97 420	0

Financement

Financement à l.t. act. Investiss.	0	0	0	0	0	0.00%
	0	0	0	0	0	0.00%

Affectations

Activités fonction.	0	0	0	0	0	0
Surplus non aff.	0	0	0	-40 599	40 599	0

Surplus affecté	-170 500	-170 500	-93 313	-211 831	41 331	124.24%
Fonds de roul.	0	0	-100 000	0	0	0
	-170 500	-170 500	-193 313	-252 430	81 930	148.05%

Total sources

de financement	-185 500	-185 500	-262 425	-281 393	95 893	151.69%
-----------------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	---------------	----------------

Surplus (déficit)

de l'exercice	0	0	-179 605	2 597 159		
----------------------	----------	----------	-----------------	------------------	--	--

289-10-17

b) Ratification des dépenses effectuées par le secrétaire-trésorier.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Normand Caron
 APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de ratifier les dépenses suivantes effectuées par le secrétaire-trésorier pour le mois de septembre 2017 au fonds d'administration pour un montant de 1 137 185,03 \$.

DÉPENSES DE SEPTEMBRE 2017 EFFECTUÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

NOM	DESCRIPTION	MONTANT
SALAIRES, DÉPLACEMENTS ET REPRÉSENTATION		
Salaires	Période du 20-08-17 au 02-09-17	24 696.77 \$
	Période du 03-09-17 au 16-09-17	20 421.54 \$
Remises gouv.	Août 2017	29 760.38 \$
Cloutier Jean-Philippe	Remb.dép., août 2017	45.00 \$
Fond.Jeunesse Côte-Sud	2 cartes pour souper du 21-10-2017	150.00 \$
Lord Stéphen	Remb.dép.et dépl., août 2017	152.86 \$
Musée de la Mémoire Vivante	2 cartes pour souper-bénéfice	140.00 \$
		75 366.55 \$
CONTRATS		
Agat Laboratoires	Analyses eau potable, août 2017	729.52 \$
	Analyses eaux usées, août 2017	672.60 \$
	Analyses eau potable, domaine, août 2017	184.88 \$
Aquatech	Opér.équip.eau potable, sept.2017	7 608.18 \$
	Opér.équip.eaux usées, sept.2017	2 536.06 \$
	Suivi des neiges usées, sept.2017	107.51 \$
	ROMAEU, sept.2017	258.69 \$
Canadien National	Passages à niveau, août 2017	806.00 \$
Caron Richard	Loc.équip.embell., 20-08-17 au 02-09-17	558.28 \$
	Loc.équip.embell., 03-09-17 au 16-09-17	558.28 \$
Concassés du Cap	Contrat enl.des ordures, sept.2017	7 016.60 \$
	Contrat récup., sept.2017	6 016.50 \$
Dubé Marianne	Conciergerie Vigie, août 2017	1 159.94 \$
Ethier Avocats Inc.	Services prof., récup.taxs, août 2017	1 082.71 \$
IDMARQ Consultant	2e et 3e vers., plateforme web	4 599.00 \$
Info Page	Fréquence Alpha, sept.à déc.2017	362.17 \$
Lizotte Murielle	Conciergerie MCJ, septembre 2017	750.00 \$
Néopost Canada	Contrat meter 01-11-17 au 31-10-17	510.47 \$

Pelletier Colette	Contrat entr.c.mun., 20-08-17 au 02-09-17	850.00 \$
	Contrat entr.c.mun., 03-09-17 au 16-09-17	850.00 \$
Pelletier Rosaire	Entr.pelouse parc Fleury et quai	600.00 \$
Régie de la Mauricie	Enfouissement et exploitation, août 2017	17 852.87 \$
	Redevances, août 2017	3 719.42 \$
Rousseau Jean-François	Conciergerie 20 Ch.du Roy E., août 2017	183.96 \$
Service Sanitaires Roy Inc.	Récupération/traitement, août 2017	2 572.30 \$
St-Pierre Hélène	Entr.toilettes du 20-08-17 au 02-09-17	1 226.00 \$
	Entr.toilettes du 03-09-17 au 16-09-17	1 106.00 \$
Soci.Québ.d'Ethnologie	Dernier versement: année Médard Bourgault	2 500.00 \$
		<u>66 977.94 \$</u>

SUBVENTIONS - DONNS

Centre GO	Subvention de fonctionnement, 4/4	9 341.00 \$
Club de Golf Trois-Saumons	Subvention de fonctionnement 2017, 3/5	6 000.00 \$
COFEC	Subvention Cofec, sept.2017, 9/12	5 525.00 \$
Fabrique St-Jean	Subvention (cours de musique à l'école)	1 000.00 \$
	Participation mun., anniversaires mariage	100.00 \$
Festival Bivouak'Aloozza	Subvention 2017	3 800.00 \$
Maison des Jeunes	Subvention de fonctionnement, 3/3	5 750.00 \$
Office du Tourisme MRC L'Islet	Subvention promotion touristique, 3/3	8 334.00 \$
OMH St-Jean	Participation mun.,L'Amitié et la Quiétude	2 627.50 \$
		<u>42 477.50 \$</u>

COTISATIONS - ABONNEMENTS - QUOTES-PARTS

Châtelaine	Renouvellement revue Châtelaine	17.25 \$
MRC de L'Islet	Quote-parts 2017, 3/3	138 497.00 \$
Synd.Prod.de bois Côte-Sud	Renouvell.certificat producteur forestier	21.80 \$
		<u>138 536.05 \$</u>

FORMATION - CONGRÈS

Ministre des finances	Formation des préposés à l'aqueduc	224.00 \$
		<u>224.00 \$</u>

HYDRO-QUÉBEC

Hydro Québec	Poste Normandin	253.43 \$
	Poste Caron	1 710.43 \$
	MCJ	1 383.51 \$
	Vigie	839.69 \$
	Enseigne 921 Gaspé O.	21.01 \$
	Enseigne 900 rang 2 O.	42.04 \$
	Enseigne 801 Gaspé E.	21.01 \$
	Étangs	4 822.07 \$
	Poste Rousseau	90.64 \$
	Poste Min.des Transports	174.76 \$
	Poste Faubourg	34.76 \$

Kiosque	253.13 \$
Service, 20 Chemin du Roy E.	77.81 \$
Appt.2, 20 Chemin du Roy E.	5.00 \$
Quai	119.09 \$
Domaine	626.57 \$
Salle GO	338.71 \$
Éclairage des rues	1 261.54 \$
Parc Robichaud	353.56 \$
Garage mun.	196.82 \$
Centre mun.	743.29 \$
Usine de filtration	3 304.14 \$

16 673.01 \$

TÉLUS

Télus Québec	Adm. relevé du 28/08/17	204.50 \$
	Bibliothèque	51.76 \$
	Incendie	55.37 \$
	Voirie	215.36 \$
	Internet voirie	40.19 \$
	Domaine	55.88 \$
	Usine	105.37 \$
	Internet usine	80.43 \$
	Urbanisme	9.95 \$
	Industrie-commerce	9.96 \$
	Loisirs	9.95 \$
	Embell.	9.97 \$
	Parc Robichaud	40.87 \$
	Poste Caron	41.05 \$
	Signaleur poste Normandin	40.88 \$
	Épur.des eaux, étangs	40.86 \$
	Salle GO, facture du 25-09-2017	16.27 \$
Télus Mobilité	Téléphone cellulaire garage, relevé 14-09-17	31.34 \$
	Téléphone cellulaire loisirs, relevé 14-09-17	52.27 \$

1 112.23 \$

AUTRES

Bourque Mélanie	Arbitrage softball	375.00 \$
Chouinard Sonia	Remb.camp équestre	80.00 \$
	Élect.panneau de signalisation piétonnier	75.00 \$
Clerge Janine		
Financière Banque Nationale	Paiement prêt 19 capital et intérêts	26 112.23 \$
Ministre des finances	Permis d'alcool Halloween	88.00 \$
Mun.St-Jean	Remb.dépenses petite caisse	176.05 \$
Paré Jean-Christophe	Remb.dommages corporels, été 2017	701.49 \$
Pellerin Vincent	Cadeau naissance	50.00 \$
St-Pierre Jean-Claude	Intervention du conciliateur-arbitre	47.00 \$

27 704.77 \$

EMPRUNT TEMPORAIRE RUE FOURNIER VERREAULT

Exca-Vac	Hydro-excavation rue Verreault	422.54 \$
Michel Gamache & frères	Décompte progressif no.3	576 458.06 \$
	Plans et devis, période finissant 04-08-2017	
Tetra Tech QI Inc.		22 886.70 \$

599 767.30 \$

EMPRUNT TEMPORAIRE CHEMIN DU MOULIN

Excavations Tourigny Inc. Décompte progressif no.4 168 345.68 \$

168 345.68 \$

TOTAL DES DÉBOURSÉS

1 137 185.03 \$

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

290-10-17

c) Présentation des comptes du mois pour approbation.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stanley Bélanger
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accepter et de payer les comptes suivants pour un montant total de 105 837,93 \$:

COMPTES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2017 POUR APPROBATION

NOM	DESCRIPTION	MONTANT
ACHATS AUTORISÉS PAR LE CONSEIL		
Journal L'Attisée	Publicité élus, sept.2017	411.61 \$
Mun.Saint-Roch-Des-Aulnaies	Ordures et récup.janv.à déc.2017	4 800.00 \$
		<u>5 211.61 \$</u>
ACHATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL		
Asisto Inc.	Vérif.équip.de mesures de débit eau	1 350.96 \$
Authentique Pose		
Café	Filtre pour cafetière	96.76 \$
Bureautique Côte		
Sud	Lecture photoc.21-07-17 au 30-08-17	550.29 \$
	Cartouche laser pour imprimante	586.34 \$
	Cartouche laser pour imprimante	247.19 \$
Fonderie Pelletier		
Inc.	Plaque de bronze parc des Artisans	781.83 \$
	Modification plaque de bronze	258.69 \$
Gaston Cliche Led		
Concept	Rép.façade panneau lumineux	689.85 \$
Griffunrie	Papier photoc.format lettre	244.49 \$
	Fournitures de bureau	180.21 \$
Jacques Caron Inc.	Papier hygiénique	51.74 \$
	Papier à main brun	89.89 \$
Jalbertech Inc.	Réparation lampes de rue	152.86 \$
Journal L'Attisée	Publicité adm., sept.2017	205.81 \$
Journal Le		
Placoteux	Offres d'emploi aux travaux publics	294.34 \$
	Offres d'emploi aux travaux publics	294.34 \$
Journal L'Oie		
Blanche	Dépôt du rôle d'évaluation	143.72 \$

MRC de L'Islet	Service rég.insp.pour août 2017	800.00 \$
Mun. L'Islet	Service écocentre 2017	23 723.70 \$
Pièces & acc.St-Jean Inc.	Rép.toilette au 20 Ch.du Roy Est	159.95 \$
Raymond Chabot	Hon.prof.,recherche sur taxes applicables	350.67 \$
Grant Thornt.		
Richard Pelletier	Plan de modification de la scène Vigie	143.72 \$
plan architect.		
		<u>31 397.35 \$</u>

ACHATS AUTORISÉS POUR L'URBANISME

Journal L'Oie		
Blanche	Avis publics	198.91 \$
		<u>198.91 \$</u>

ACHATS AUTORISÉS POUR LA VIE COMMUNAUTAIRE

Autobus Port-Joli Inc.	Autobus, sorties domaine été 2017	2 793.89 \$
	Autobus, domaine été 2017	9 818.87 \$
Centre horticole Beau-Site Chouinard Guillaume Éco Verdure	Vivaces	754.95 \$
	Bacs à fleurs	975.00 \$
	Gestion de tous les programmes 2017	344.93 \$
	Aération par carottage, terrain soccer	374.99 \$
	Ensemencement, terrain soccer	1 356.71 \$
	Engrais granulaire, terrain soccer	399.31 \$
Entr.Robert Caron	Excavation, plantation d'arbres	168.16 \$
Ferme Dupont & Morin	Round up	22.00 \$
Groupe Dynaco	Crédit sur tables banquet pliantes	-661.00 \$
	Contreplaqué, frais de coupe	44.28 \$
Journal L'Attisée	Publicité loisirs, sept.2017	1 029.02 \$
Lizotte Pierre	Câble d'alimentation, câble HDMI	26.00 \$
Magasin Coop La Paix	Nourriture camp d'été	105.97 \$
Maheu & Maheu	Intervention - fourmis gâte-bois, domaine	632.37 \$
Marchés G.S. Inc.	Lait, café, pour réunion	8.51 \$
	Désodorisant Vigie	11.03 \$
	Propane, camp d'été	62.67 \$
	Savon à main Vigie	6.88 \$
Nettoyeur Daoust		
Forget	Nettoyage de nappes	147.91 \$
Pièces & acc.St-Jean Inc.	Ampoules fluo.	20.68 \$
	Géotextile	90.23 \$
	Vis à bois	8.06 \$
Serres Caron Inc.	Vivaces	60.14 \$
		<u>18 601.56 \$</u>

ACHATS AUTORISÉS POUR LES TRAVAUX PUBLICS

A1 Hydraulique	Connecteur	17.06 \$
	Boulon	12.75 \$
	Rondelle nitrile pour gaz	20.28 \$
Air Liquide Canada Inc.	Loc.bouteilles, août 2017	18.89 \$
	Loc.cylindre	287.70 \$
	Fournitures de garage	23.80 \$
Buanderie R.D.L.	Serviettes industrielles	28.74 \$

Centre horticole Beau-Site Centre Multiservices JC Inc.	Nettoyeur et scellant pour ardoise, Vigie	1 006.03 \$
	Pièces pour réservoir à essence	84.47 \$
	Loc.scie à émondage	28.74 \$
	Mèche 3/4	22.94 \$
Cie 9203-7258 Québec Inc.	Diesel	786.04 \$
	Essence	965.40 \$
	Diesel	1 132.89 \$
	Essence	552.31 \$
Cie 9209-0109 Québec Inc.	Rince œil	22.99 \$
Constr.BML	Asphalte de réparation	426.03 \$
	Asphalte de réparation	608.70 \$
Essa-Tech Inc.	Recherche de fuite	1 931.58 \$
Exca-Vac	Hydro-excavation, travaux pour MTQ	2 253.51 \$
	Hydro-excavation, rép.valve aqueduc	1 971.82 \$
Excavation Deave Caron	Voyage de terre à tamiser	1 138.25 \$
	Entrepôt à sable	2 069.55 \$
	Pelle, travaux parc des Trois-Béréts	2 931.86 \$
	Pelle, travaux aqueduc	1 724.63 \$
	Pelle, rue du Moulin,concassage béton	4 139.10 \$
	Camion, tamiseur	1 701.63 \$
Garage Claude Albert Garage J.C. Hudon Inc.	Voyage de vidange	206.44 \$
	Tarière hydraulique, chargeur bobcat	186.84 \$
	Loc.compacteur à rouleau, remorque	459.90 \$
Groupe Dynaco	Chaine d'épandeur	209.71 \$
	Lame ultra mince	86.92 \$
	Sonotube pour clôture,parc Émilie-Chamard	45.05 \$
	Sonotube pour clôture,parc Émilie-Chamard	14.64 \$
	Collier serrage, réparation tuyau	6.37 \$
	Chaine, maillon rapide	31.00 \$
J.L. Desrosiers	Réparation crevaison	23.00 \$
Jacques Caron Inc.	Sacs à poubelle	30.81 \$
Jalbertech Inc.	Fluorescents garage	344.06 \$
Les Amén.Yannick Desrosiers	Travaux asphaltage Miville-Deschênes	172.46 \$
Magasin Coop La Paix P/A G.G.M. Inc.Montmagny	Eau garage	23.96 \$
	Lames	2.30 \$
	Lames	1.83 \$
Pavage Réparation Francoeur Pièces & acc.St- Jean Inc.	Baril de colle	597.87 \$
	Ciment Portland, parc Émilie-Chamard	84.33 \$
	Rondelle, courroie, parc Émilie-Chamard	19.38 \$
	Marker, felt tip black, parc Émilie-Chamard	52.30 \$
	Fixation	2.51 \$
	Boulon, écrou	28.43 \$
	Chlore, contenant vide de chlore, piscine	82.55 \$
	Ciment, parc Emilie-Chamard	-42.16 \$
	Poubelle, parc Fleury	25.85 \$
	Gouttières, 20 Ch.du Roy Est	20.85 \$
	Ampoules Del	25.84 \$
	Adaptateur	1.13 \$
Port-Joli Pièces Autos	Rivet	25.68 \$
	Lumières	78.73 \$
Réal Huot Inc.	Collerette de transition	66.12 \$
	Pièces d'aqueduc	2 816.59 \$
Scierie A & M St- Pierre Inc.	Voyage de fibre, parc Émilie-Chamard	287.44 \$

Soudure G & M St-Pierre Inc.	Fer plat	15.47 \$
	Fer plat	24.37 \$
Stéphane Pelletier, rénov.et loc	Loc.excavatrice parc des Trois-Bérets	183.96 \$
		<u>32 150.22 \$</u>

ACHATS AUTORISÉS POUR LE SERVICE INCENDIE

CMP Mayer	Gants	856.84 \$
CSE incendie et sécurité	Inspection appareils respiratoires autonomes	366.49 \$
	Inspection appareils respiratoires autonomes	1 360.53 \$
Lord Alain	Formation ronde de sécurité	350.00 \$
Maxi Métal	Primer moteur et valve	1 777.05 \$
Port-Joli Pièces Auto	Ampoule, camion 2006, incendie	5.52 \$
	Fuses, camion 2006, incendie	165.75 \$
		<u>4 882.18 \$</u>

ACHATS AUTORISÉS POUR LES USINES DE FILTRATION ET D'ÉPURATION

Allen Entrepreneur général	Entr.annuel des pompes, eaux usées	3 848.27 \$
Exca-Vac	Nettoyage bassin de filtration no.4	1 138.25 \$
Groupe Dynaco	Rateau arceau écono	11.48 \$
	Fluorescent, lampe de travail, rateau	103.39 \$
Hetek Solutions Inc.	Ozone sensor, O2 sensor	1 156.47 \$
Hydro Gestion Inc.	Réparation vanne murale, filtre 2 et 4	3 353.04 \$
Linde Canada	Crédit sur facture	-285.38 \$
	Frais de location	142.69 \$
	Loc.réservoir oxygène, août 2017	408.16 \$
	Oxygène	1 325.74 \$
	Oxygène	894.35 \$
MS2 Contrôle Inc.	Réparer valve, vérif.alarme analyseur	506.13 \$
Produits Sanitaires Unique Inc.	Chlore	538.51 \$
Weed Man	Contrôle de la végétation, épuration	255.00 \$
		<u>13 396.10 \$</u>

ACHATS AUTORISÉS POUR LA BIBLIOTHÈQUE

0.00 \$

TOTAL DES ACHATS:

105 837.93 \$

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

5. Demandes adressées au conseil.

291-10-17

Demande de commandite par le Centre d'Équithérapie La Remontée.

ATTENDU QUE le Centre d'Équithérapie La Remontée, organisme à but non lucratif et communautaire reconnu, organise une soirée-bénéfice le 18 novembre prochain à la Vigie;

ATTENDU QUE les organisateurs sollicitent une commandite équivalente à la location de la salle et des équipements pour assurer la réussite de cette soirée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Normand Caron
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de participer financièrement à cette activité pour un montant de 500 \$.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

292-10-17

Appui à la municipalité de Saint-Damase pour le transport scolaire.

ATTENDU QUE depuis plusieurs années le transport scolaire régi par la Commission scolaire de la Côte-du-Sud accepte de prendre les élèves du Collège Sainte-Anne-de-La-Pocatière qui se retrouvent sur le parcours habituel pour leurs établissements;

ATTENDU QUE quelques familles de Saint-Damase-de-L'Islet bénéficient de ce service important;

ATTENDU QU'il a été porté à l'attention du conseil municipal, qu'il n'était plus possible pour les enfants de monter dans l'autobus qui passe devant leur porte comme par les années passées;

ATTENDU QUE cette décision brime les élèves sans aucune raison justifiable, selon le conseil municipal, du moins au niveau économique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'appuyer la démarche de la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet.

De demander à la Commission scolaire de la Côte-du-Sud de revoir sa décision concernant le transport des élèves du Collège Sainte-Anne-de-La-Pocatière pour ainsi recommencer à prendre les élèves qui se retrouvent sur le parcours habituel.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise au député provincial Monsieur Norbert Morin.

293-10-17

Demande pour la réédition du livre Au pays des miens.

ATTENDU QU'il ne reste pratiquement plus d'exemplaire de ce livre;

ATTENDU QU'il y a lieu de rééditer ce livre considérant les nombreuses demandes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Normand Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de faire imprimer 100 livres du titre Au pays des miens chez Marquis imprimeur pour un montant total de 33,84 \$ par livre taxes non-incluses.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

294-10-17

Municipalité alliée contre la violence conjugale.

ATTENDU QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

LES MEMBRES DU CONSEIL DE FAÇON UNANIME,

proclament la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli comme municipalité alliée contre la violence conjugale.

295-10-17

Demande du Club de golf Trois-Saumons.

ATTENDU QUE le Club de golf Trois-Saumons a l'opportunité de faire partie de la programmation de RDS Sports par le biais de l'émission Accès Golf en 2018;

ATTENDU QUE les frais de tournage seront d'environ 2 500 \$;

ATTENDU QUE la diffusion de cette émission procure une belle visibilité pour le Club de golf mais aussi pour Saint-Jean-Port-Joli en général;

ATTENDU QUE le Club de golf Trois-Saumons demande à la municipalité une participation financière pour mener à bien ce tournage;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser un montant de 1 000 \$ au Club de Golf Trois-Saumons sur présentation de factures de production.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

296-10-17

Demande d'autorisation par la Caisse Desjardins du Nord de l'Islet.

ATTENDU QUE la Caisse Desjardins du Nord de l'Islet veut réaliser une activité de sollicitation pour venir en aide à l'organisme Apprendre autrement;

ATTENDU QU'il est prévu un « stop payant » le 21 octobre 2017, de 10:00 heures à 13 :00 heures;

ATTENDU QUE cette levée de fonds pourrait se faire à l'intersection des routes 132 et 204;

ATTENDU QUE pour ce faire, une approbation de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli est nécessaire;

ATTENDU QUE cette levée de fonds doit aussi être autorisée par le ministère des Transports et la Sûreté du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de permettre à la Caisse Desjardins du Nord de l'Islet de faire la levée de fonds « stop payant » le samedi 21 octobre prochain de 10:00 heures à 13:00 heures.

6. Correspondance.

Le secrétaire-trésorier dépose la correspondance suivante :

Expéditeur

Sujet

Procès-verbaux

MRC de L'Islet
Régie inter. de gestion des déchets
solides de l'Anse-à-Gilles

Session régulière du 10-07-2017.
Assemblée régulière du 07-06-2017.

Invitations

Régie inter. de gestion des déchets
Solides de l'Anse-à-Gilles

Assemblée régulière du 27-09-2017.

Autres

Vélo Québec Grand Tour 2017
Société québécoise d'ethnologie
MRC de L'Islet

Remerciements.
Remerciements.
Certificat de conformité au schéma
d'aménagement.(plan urbanisme)
règlement 755-17.
Autorisation de se porter caution du
(résolution 237-07-17).
Journée du 16 septembre 2017.

Publication.

MAMOT
Parc nautique St-Jean-Port-Joli.
Programme de valorisation des
porteurs de traditions
Vie Lien

297-10-17 7. **Contrat de conciergerie au Centre municipal pour 2018, 2019 et 2020.**

ATTENDU QUE le contrat de conciergerie avec madame Colette Pelletier se terminera le 31 décembre prochain;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire retourner en appel d'offres, et ce, pour une période de trois (3) ans;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de publier dans les prochaines semaines un appel d'offres pour la conciergerie du Centre municipal pour les années 2018, 2019 et 2020.

298-10-17 8. **Contrat de déneigement pour l'ouverture des chemins de l'Anse-Saint-Jean et de l'Anse-à-Caronette ainsi que l'entrée de l'usine de filtration d'eau potable.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussièrès
APPUYÉ PAR : M. Richard Bernier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accorder le contrat de déneigement du chemin de l'Anse-à-Caronette à Déneigement André Pelletier pour un montant de 2 175 \$ plus taxes pour l'hiver 2017-2018.

D'accorder le contrat de déneigement du chemin de l'Anse-Saint-Jean à Déneigement Dupont pour un montant de 2 300 \$ plus taxes pour l'hiver 2017-2018.

D'accorder le contrat de déneigement du terrain de l'usine de filtration à monsieur Marcel Fortin pour un montant de 1 400 \$ plus taxes pour l'hiver 2017-2018.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

299-10-17 9. **Déneigement au 20 chemin du Roy Est et 318 rue Verreault pour l'hiver 2017-2018.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Normand Caron
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accorder le contrat de déneigement au 20 chemin du Roy Est à Déneigement André Pelletier pour un montant de 500 \$ plus taxes pour l'hiver 2017-2018 incluant l'ajout de sable au besoin.

D'accorder le contrat de déneigement au 318 rue Verreault à Déneigement André Pelletier pour un montant de 1 375 \$ plus taxes pour l'hiver 2017-2018 incluant l'ajout de sable au besoin.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

300-10-17 10. **Autorisation du paiement relatif au décompte progressif # 4 pour la réfection des rues Fournier et Verreault.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'autoriser le quatrième paiement à Michel Gamache & frères inc. au montant de 548 908,98 \$ incluant les taxes concernant les travaux de réfection des rues Fournier et Verreault tel que recommandé par Tetra Tech Qi inc.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

301-10-17 11. **Autorisation du paiement relatif au décompte progressif # 5 pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout dans le chemin du Moulin Nord.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Normand Caron
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'autoriser le cinquième paiement à Excavations Tourigny inc. au montant de 72 065,38 \$ incluant les taxes concernant les travaux de branchement d'aqueduc et d'égout dans le chemin du Moulin Nord tel que recommandé par Tetra Tech Qi inc.

L'entrepreneur devra fournir les quittances partielles ou finales des fournisseurs ayant dénoncé leur contrat à ce jour avant de recevoir le paiement.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

- 302-10-17 12. **Adoption du règlement 757-17 décrétant des travaux de viabilisation de 11 terrains sur le lot 4 727 426, 3 873 165 et 3 873 166 comportant une dépense de 468 740 \$ ainsi qu'un emprunt de 468 740 \$ remboursable sur 20 ans.**

RÈGLEMENT 757-17

DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE VIABILISATION DE 11 TERRAINS SUR LE LOT 4 727 426, 3 873 165 ET 3 873 166 COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 468 740 \$ AINSI QU'UN EMPRUNT DE 468 740 \$ REMBOURSABLE SUR 20 ANS.

ATTENDU QUE l'article 14.2 du Code municipal permet à la municipalité de posséder des immeubles pour fins de développement résidentiel;

ATTENDU QUE la municipalité a acquis en 2010 une partie du lot 4 577 947 pour y effectuer un développement résidentiel (résolution 396-10-10);

ATTENDU QUE cette partie du lot 4 577 947 est devenue le lot 4 727 426;

ATTENDU l'importance pour le développement de la municipalité de rendre disponible des terrains pour fins de développement résidentiel avec les services d'utilité publique généralement disponibles en milieu urbanisé;

ATTENDU QUE l'article 1072 du *Code municipal* permet d'affecter annuellement les revenus provenant de la vente des terrains pour assumer le remboursement de l'emprunt nécessaire à leur viabilisation;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser la réalisation des travaux de voirie, d'alimentation en eau potable et traitement des eaux usées pour permettre le développement résidentiel d'une première phase de développement sur les lots 4 727 426, 3 873 165 et 3 873 166 permettant de viabiliser 11 terrains à court terme, avec la mise en place d'infrastructures pour assurer le développement futur sur le reste du lot 4 727 426;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal le 7 août 2017;

ATTENDU QU'une présentation du projet d'un règlement d'emprunt a été faite lors de la séance ordinaire du conseil municipal le 5 septembre 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que ce conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit :

1. OBJET

Le conseil décrète la réalisation de travaux de viabilisation de 11 terrains sur les lots 4 727 426, 3 873 165 et 3 873 166, lesquels sont plus amplement décrits au document préparé par TETRA TECH QI INC accompagné d'une estimation détaillée desdits travaux au montant de 468 740 \$, tel qu'il appert au document daté du 1^{er} août 2017 joint en annexe « A » au présent règlement. Ces travaux consistent à réaliser des travaux de voirie, d'alimentation en eau potable et traitement des eaux usées pour permettre le développement domiciliaire d'une première phase de développement résidentiel sur la rue Antoine-Picard.

2. DÉPENSES AUTORISÉES

Afin d'acquitter le coût de réalisation desdits travaux, y compris les frais connexes, ce conseil autorise une dépense de 468 740 \$.

3. APPROPRIATION DU FONDS GÉNÉRAL

Afin d'acquitter partiellement la dépense décrétée par le présent règlement, le conseil approprie du fonds général un montant de 20 372 \$.

4. EMPRUNT

Aux fins d'acquitter le solde de la dépense prévue par le présent règlement, le conseil est, par les présentes, autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 448 368 \$ sur une période de vingt ans.

5. IMPOSITION

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Cependant, plutôt que d'imposer la taxe spéciale prévue au paragraphe précédent, le conseil municipal pourra, conformément à l'article 1072 du *Code municipal*, affecter annuellement une portion des revenus généraux de la municipalité pour assumer le remboursement de l'emprunt.

6. RÉPARTITION DES DÉPENSES DANS L'ESTIMATION

S'il advient que le montant d'une appropriation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette appropriation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour lesquelles l'appropriation s'avérera insuffisante.

7. APPROPRIATION DE SUBVENTIONS

Ce conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourra être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense prévue au présent règlement.

8. SIGNATURE

Le maire ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier sont, par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires ou utiles aux fins de l'exécution des dispositions du présent règlement.

9. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

13. Consultation publique concernant la dérogation mineure au 352 rue Miville-Deschênes.

Le conseil municipal tient une consultation publique concernant la demande de dérogation mineure pour le 352 rue Miville-Deschênes.

303-10-17 **14. Dérogation mineure concernant la dérogation mineure au 352 rue Miville-Deschênes.**

ATTENDU QUE le propriétaire du 352 rue Miville-Deschênes présente une demande de dérogation mineure pour permettre une galerie en façade avant excédant l'empiètement prescrit;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 9.1 du règlement de zonage 705-13 une galerie est permise dans la cour avant pourvu que l'empiètement n'excède pas 2 mètres;

ATTENDU QUE l'architecture de la maison suggère une galerie avec un excédent de 0,44 mètre;

ATTENDU QUE seulement une partie de la galerie est non conforme à la norme prescrite;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure afin de permettre une galerie en partie avec un empiètement dans la cour avant excédant 2,00 mètres;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier

APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure afin de permettre une galerie en partie avec un empiètement dans la cour avant excédant 2,00 mètres au 352 rue Miville-Deschênes.

15. Consultation publique concernant la dérogation mineure au 301 rue Jacques-Chouinard.

Le conseil municipal tient une consultation publique concernant la demande de dérogation mineure pour le 301 rue Jacques-Chouinard.

304-10-17 **16. Dérogation mineure concernant la dérogation mineure au 301 rue Jacques-Chouinard.**

ATTENDU QUE le propriétaire du 301 rue Jacques-Chouinard présente une demande de dérogation mineure pour régulariser l'implantation d'un garage attenant à 1,89 m et 1,92 m de la limite de lot;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3.12 du règlement 705-13 la marge de recul latérale est de 4,50 mètres pour une construction située sur un lot d'angle;

ATTENDU QU'il n'y a pas suffisamment de preuve au dossier pour reconnaître l'année de construction du garage;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal de régulariser la construction du garage attenant à 1,89 m et 1,92 m de la limite latérale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Normand Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure afin de régulariser la construction du garage attenant à 1,89 m et 1,92 m de la limite latérale au 301 rue Jacques-Chouinard.

305-10-17 **17. Signature d'une entente relative à la fourniture de service d'eau potable et d'égout pour le chemin du Moulin nord.**

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'entente relative à la fourniture de service d'eau potable et d'égout pour le chemin du Moulin nord ;

ATTENDU QUE celle-ci est conforme aux attentes des municipalités de L'Islet et Saint-Jean-Port-Joli ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Normand Caron
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'autoriser le maire et le directeur général à signer l'entente relative à la fourniture de service d'eau potable et d'égout pour le chemin du Moulin nord.

306-10-17 **18. Signature du document relatif aux servitudes pour le chemin du Moulin Nord.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé
APPUYÉ PAR : M. Normand Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'autoriser le maire et le directeur général à signer le document relatif aux servitudes pour le chemin du Moulin nord préparé par la notaire Me Pierrette Couillard.

307-10-17 **19. Approbation de l'annexe 2 concernant l'entente intermunicipale incendie du 17 septembre 2007.**

ATTENDU QUE la présente convention constitue une annexe à l'entente intermunicipale de sécurité incendie liant les municipalités participantes;

ATTENDU QUE la présente entente vise particulièrement à convenir des modalités d'application des ententes d'entraide mutuelle visant à desservir le territoire des municipalités intervenantes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Richard Bernier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli approuve l'Annexe 2 à l'entente intermunicipale de sécurité incendie et autorise le maire et le directeur général à signer celle-ci pour et au nom de la municipalité.

308-10-17 **20. Cadeaux des Fêtes.**

ATTENDU QUE l'École St-Jean offre des ensembles cadeaux de produits du terroir régionaux pour sa campagne annuelle de financement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli désire encourager le conseil d'établissement de l'école dans cette initiative;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de faire l'achat d'ensemble cadeau de produits du terroir régionaux au prix unitaire de 26 \$ auprès de l'École St-Jean pour les bénévoles œuvrant pour les différents comités de la municipalité ainsi que les employés(es).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU

de verser un montant de 50 \$ à chacun des employés (es) municipaux réguliers à temps plein.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

309-10-17 **21. Bail d'occupation d'un terrain municipal pour certains propriétaires de la rue J-Alcide Robichaud.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'autoriser le maire et le directeur général à signer un bail d'occupation d'un terrain municipal pour certains propriétaires de la rue J-Alcide Robichaud.

310-10-17 **22. Renouvellement de l'entente intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny.**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli s'est regroupée avec dix-sept (17) autres municipalités pour former la RIGMRIM pour mettre en commun leurs ressources en matière de gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli et la RIGMRIM ont déjà signé une entente intermunicipale le 19 septembre 2007 confiant à la RGMRM la compétence en matière d'élimination des matières résiduelles pour l'établissement et l'exploitation d'un centre de transfert des matières résiduelles pour la disposition de celles-ci dans un lieu d'enfouissement sous la responsabilité de la RGMRM;

ATTENDU QUE cette entente qui devait prendre fin le 31 décembre 2012 s'est prolongée pour une nouvelle période de cinq (5) ans qui se terminera le 31 décembre 2017;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli et la RIGMRIM souhaitent prolonger l'entente intermunicipale pour une nouvelle période de cinq (5) ans soit du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2022;

ATTENDU QU'en fonction des changements majeurs imposés par le gouvernement sur la gestion de la matière organique certains aspects de l'entente demandent un repositionnement;

ATTENDU QUE le tarif est constitué de frais d'exploitation (immobilisation et opération), de transport et d'enfouissement;

ATTENDU QUE les frais d'exploitation (immobilisation et opération) en fonction des dispositions gouvernementales à venir sur l'interdiction d'enfouir la matière organique exerceront une pression à la hausse sur les frais d'exploitation ainsi que sur les immobilisations puisqu'ils sont associés directement au centre de transfert;

ATTENDU QUE la nouvelle tarification sera composée d'un coût fixe pour l'exploitation et d'un coût par voyage pour le transport et d'un coût à la tonne pour l'enfouissement;

ATTENDU QUE sera inclus dans les coûts fixes le supplément pour l'indexation des salaires des employés liés à la gestion du centre de transfert par la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de L'Anse-à-Gilles;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Normand Caron
APPUYÉ PAR : M. Richard Bernier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli accepte de renouveler l'entente intermunicipale entre la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM), la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny (RIGMRIM) et les 18 municipalités membres de celles-ci pour la délégation de la compétence en matière d'élimination des matières résiduelles pour l'établissement et l'exploitation d'un centre de transfert des matières résiduelles pour la disposition de celles-ci dans un lieu d'enfouissement sous la responsabilité de la RGMRM pour les cinq (5) prochaines années soit du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2022;

QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli accepte la nouvelle tarification proposée par la RGMRM pour les cinq (5) prochaines années;

QUE pour le coût annuel fixe pour l'exploitation (immobilisation et opération) celui-ci est fixé à 356 000\$ (342 000\$ plus 14 000\$ supplément indexation des salaires) et sera versé en mensualité par la RIGMRIM à la RGMRM;

QUE la RIGMRIM inclura ce montant à ses dépenses budgétaires et à percevoir mensuellement dans la quote-part de ses municipalités membres selon le tonnage apporté par chaque municipalité;

QUE le coût pour le transport sera établi suite à l'ouverture par la RGMRM d'un appel d'offres pour le transport des matières résiduelles de la RIGMRIM;

QUE la RGMRM facturera mensuellement directement à la RIGMRIM les frais de transport réels;

QUE la RIGMRIM inclura une estimation des frais de transport à ses dépenses budgétaires et percevra mensuellement dans la quote-part de ses municipalités membres la facture mensuelle fournie par la RGMRM et qui sera répartie selon le tonnage apporté par chaque municipalité;

QUE pour l'enfouissement le coût sera de 64,00\$/tonne que la RGMRM facturera directement aux municipalités selon leur tonnage respectif;

QUE ce renouvellement d'entente fera l'objet d'un addenda à l'entente actuelle;

QUE Monsieur le maire et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli le renouvellement de l'entente à intervenir avec la RGMRM, la RIGMRIM et les municipalités faisant partie de la RIGMRIM ainsi que tout document afférent à la réalisation du renouvellement de cette entente.

QUE la présente résolution soit transmise aux dix-sept (17) municipalités signataires de l'entente concernant la RIGMRIM ainsi qu'à ladite Régie et à la RGMRM.

311-10-17 **23. Renouvellement du contrat d'assurance collective.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières

APPUYÉ PAR : M. Normand Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de renouveler le contrat d'assurance collective avec la Manuvie sans augmentation des taux jusqu'au 1^{er} novembre 2018.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

312-10-17 **24. Nouvelle résolution concernant la dérogation mineure du 5 rue des Pionniers Est.**

ATTENDU QUE la résolution 197-06-17 comportait une erreur d'inversion quant à la marge avant et arrière selon l'article 3.12 du règlement de zonage 705-13;

ATTENDU QUE le propriétaire du 5 rue des Pionniers Est présente une demande pour un projet de reconstruction de la résidence unifamiliale;

ATTENDU QUE suite à la présentation d'un premier projet de reconstruction il a été recommandé par le comité et accepté par le conseil municipal de refuser la demande et de modifier le projet afin de vérifier la possibilité de reconstruire en étant moins dérogatoire;

ATTENDU QUE le nouveau projet présenté par le propriétaire donne un empiètement dans la bande de protection de 3,89 mètres et une marge avant de 2 mètres;

ATTENDU QUE le projet de construction de la résidence unifamiliale est moins dérogatoire que la construction actuelle considérant la réduction de l'empiètement dans la bande de protection riveraine suite au projet de relocalisation de la maison sur le terrain;

ATTENDU QUE la marge de recul arrière est à 2 mètres alors que le règlement de zonage 705-13 article 3.12 exige une marge arrière minimale de 4 mètres;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure pour la reconstruction de la résidence unifamiliale considérant qu'il y a moins d'empiètement dans la bande de protection riveraine que la maison actuelle et d'accepter une marge de recul arrière de 2 mètres au lieu de 4 mètres exigés à l'article 3.12 du règlement de zonage 705-13;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli accorde la dérogation mineure pour la reconstruction de la résidence unifamiliale au 5 rue des Pionniers Est, considérant qu'il y a moins d'empiètement dans la bande de protection riveraine que la maison actuelle et d'accepter une marge de recul arrière de 2 mètres au lieu de 4 mètres exigés à l'article 3.12 du règlement de zonage 705-13.

D'abroger la résolution 197-06-17.

313-10-17 **25. Approbation du budget 2017 révisé de l'OMH de Saint-Jean-Port-Joli.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Normand Caron
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli approuve le budget 2017 révisé de l'OMH de Saint-Jean-Port-Joli. Cette révision entraîne une contribution supplémentaire de 55 \$ pour la municipalité pour un grand total de 30 114 \$.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

314-10-17 **26. Avis de motion pour adopter un projet de règlement modifiant le règlement de zonage 705-13 portant sur les usages principaux permis dans la classe d'usage "industrie II".**

Monsieur Normand Caron donne avis de motion avec dispense de lecture qu'un projet de règlement sera présenté à une séance ultérieure afin de modifier le règlement de zonage 705-13 dans le but de soustraire de la classe d'usage permis *entreprise de pavage et de construction de route* dans les usages principaux permis dans la classe d'usage "industrie II".

315-10-17 **27. Dossier d'insalubrité morbide.**

ATTENDU QU'à la demande de la Sûreté du Québec (poste de la MRC de L'Islet), il devenait important d'établir les compétences et les moyens dont disposent les organismes susceptibles d'intervenir dans des situations d'insalubrité morbide;

ATTENDU QUE les organismes susceptibles d'intervenir dans des situations d'insalubrité morbide sont la Sûreté du Québec, le Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches et la MRC de L'Islet;

ATTENDU QU'une entente de collaboration en matière d'insalubrité morbide vient établir les obligations et responsabilités de chacun des organismes impliqués, dont le partage d'information et la collaboration lors d'interventions auprès de la clientèle visée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, l'entente de collaboration dans les situations d'insalubrité morbide.

28. Autres sujets :

316-10-17

a) Aide financière supplémentaire à la COFEC.

ATTENDU QUE la COFEC demande à la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli une aide financière de 6 000 \$ afin d'assumer une partie du salaire de la nouvelle direction suite au départ de monsieur Thierry Plante-Dubé;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli accorde une aide financière supplémentaire de 6 000 \$ à la COFEC selon l'échéancier suivant :

2 000 \$ le 2 octobre 2017
2 000 \$ le 2 février 2018
2 000 \$ le 2 juin 2018

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

b) Point d'information sur le CLSC.

Monsieur Normand Caron informe les gens présents que suite au départ de 3 médecins (retraite et maladie), le CLSC ne pourra pas assurer la clinique sans rendez-vous pour un temps indéterminé à compter de la fin du mois d'octobre.

29. Période de questions.

Aucune question.

317-10-17 **30. Clôture et levée de la séance.**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire Jean-Pierre Dubé propose de lever cette séance à 20h36. Cette séance était sa dernière à titre de maire de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli.

Les gens présents dans la salle ont tenu à lui témoigner toute leur gratitude pour ces 25 années au service de ses citoyens et citoyennes.

Jean-Pierre Dubé, maire

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

Je, Jean-Pierre Dubé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.